ABIHOR JMB
SARL au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 84, rue Victor Hugo 60100 CREIL
RCS n°883872806- RCS COMPIEGNE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre,
Le seize avril,
A dix heures,

Le soussigné Mr BOUSSAGEON Jean Marc, associé unique, de la société ABIHOR JMB, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune se sont réunis, a établi ce qui suit :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOUSSAGEON, Gérant propriétaire de cent parts ci..... 100

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES..... 100

Le Gérant constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus de la moitié des voix.
Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Dissolution + Liquidation anticipée de la société au 30/04/2024 ;
- nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- pouvoirs à donner
- Rapport du Liquidateur sur les opérations de liquidation ;
- examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte ;
- quitus au Liquidateur et constatation de la clôture de la liquidation.

Le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport et décide la dissolution la société « ABIHOR JMB » et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, à compter du 30/04/2024.

La dénomination sociale sera suivie de la mention « société liquidée » et le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du représentant légal, Monsieur Jean Marc BOUSSAGEON, demeurant 4 rue Etienne Dolet – Appt 27 – 60 100 CREIL.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, à compter du 30/04/2024, pour la durée de la liquidation, Monsieur Jean Marc BOUSSAGEON, né le 02/12/1963 à SAINT VALLIER (60), demeurant au 4, rue Etienne Dolet – Appt 27 – 60100 CREIL.

L'assemblée générale met fin aux fonctions du Gérant Monsieur Jean Marc BOUSSAGEON à compter du 30 Avril 2024.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, approuve le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation ainsi que le compte définitif qui en résulte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au liquidateur pour procéder à la répartition des sommes ainsi décidées, le liquidateur est ainsi habilité à signer tous chèques ou à opérer tous versements sur le compte où sont déposés les produits de la liquidation.

Le liquidateur sera définitivement déchargé de son mandat par la remise des sommes revenant aux associés sur la signature conjointe de tous les associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Jean Marc BOUSSAGEON
Gérant et liquidateur

